

les BEP et de généraliser les baccalauréats professionnels en 3 ans. Ce choix va pénaliser de nombreux jeunes bretons et modifier profondément les structures de l'enseignement professionnel et technologique en Bretagne.

Cette décision prise dans la précipitation et l'opacité la plus totale est inacceptable d'autant que les autorités académiques en Bretagne se sont engagées dans la démarche de mise en oeuvre de la SREF.

Le CESR insiste pour qu'une concertation active et rapide soit organisée avec tous les acteurs de la formation en Bretagne et, en particulier, entre le Rectorat d'académie et le Conseil régional de Bretagne sur cette question à très forte incidence régionale.



**Intervention de  
Thierry LENEVEU**



**sur proposition de  
Olivier LE PICHON**

**Membre de la Commission  
Formation**

Brusquement, sans concertation, ni négociation le ministère met en oeuvre une réforme de l'enseignement professionnel qui ne dit pas son nom mais dont les conséquences seront très graves pour plusieurs raisons. Aujourd'hui la voie professionnelle scolarise plus de 710 000 élèves en France (tous secteurs confondus privé et public). Cette filière représente 30% des lycéens. C'est une filière qui permet de réussir : les taux de réussite aux examens en témoignent, particulièrement en Bretagne.

Aujourd'hui, en Bretagne 16 619 élèves sont scolarisés dans l'enseignement professionnel public.

Le CAP et le BEP sont des diplômes de niveau V. Le Bac pro est un diplôme de niveau IV.

Le Ministre veut généraliser une expérimentation qui a eu lieu depuis 2001 à la demande de l'IUMM (Fédération de la Métallurgie du Medef) : faire le bac pro en 3 ans à l'issue de la troisième. Expérimentation qui concerne aujourd'hui 10 000 élèves et qui a été étendue au tertiaire.

Dans ces formations on fait en 3 ans ce que l'on fait ailleurs en 4 ans sans aucune modification apportée aux programmes, contenus, périodes de stage en entreprise.

Sans tenir aucun compte du point de vue de l'Inspection générale qui a mis en garde contre les dangers d'une généralisation de ce dispositif, Mr Darcos demande aux recteurs dans une lettre du 29 octobre : « la généralisation du parcours en trois ans doit donc être résolument engagée et, dès la rentrée 2008, 45 000 élèves devront être accueillis dans des formations préparant en 3 ans

au bac pro, ce qui équivaut à environ 25% des effectifs actuels entrant en formation en BEP ».

Pour cela il fixe des suppressions de formations en BEP avec des pourcentages qui peuvent atteindre 50%.

Très concrètement, la mise en place d'une telle réforme va permettre au ministère de faire des économies très importantes en terme budgétaire, puisqu'à terme, là où il existait quatre sections, il ne restera plus que trois. Il s'agit donc de la suppression d'un quart de la capacité d'accueil des établissements. Ce « gain » en nombre d'emplois est considérable car il permettra d'absorber le plus grand nombre de suppressions d'emplois prévues dans le budget 2008.

Cette opération se déroule selon une méthode scandaleuse. Le ministère a donné l'ordre aux recteurs d'exécuter la mise en place des bacs pros 3 ans sans que jamais, ne serait-ce qu'une discussion, n'ait eu lieu avec les représentants des parents d'élèves, les organisations syndicales.

Le recteur vient d'envoyer une circulaire exigeant de mettre en place ce dispositif sans délai alors que nous n'avons pas entamé les négociations concernant les structures.

Tout aussi grave, ce sont les jeunes qui paieront la « facture » d'un dispositif qui sous couvert d'égalité de traitement entre les élèves de lycée va accentuer les phénomènes d'exclusion, d'échec...

Il s'agit, avec l'apparence de l'évidence si mensongère parfois, de mener une réforme au nom du bon sens et de l'égalité de traitement des jeunes.

Mais en réalité il s'agit d'un piège dont les jeunes seront les premières victimes et les personnels les secondes. Avec cette réforme qui ne dit pas son nom, le ministre va, au contraire, accentuer les phénomènes de sortie du système scolaire sans diplôme ou formation reconnue. Une fois de plus nous sommes dans une logique de communication mensongère.

Cette volonté d'amputer d'un an ces parcours est donc guidée par la seule recherche d'économie budgétaire.

Il faut bien trouver comment supprimer les 85 000 postes dans l'Education Nationale d'ici 4 ans. L'intérêt pédagogique disparaît. La structure d'accueil des formations est imposée comme préalable avant même que ne soit discutés et définis les contenus d'enseignement.

C'est mettre la charrue avant les bœufs mais c'est surtout indiquer les priorités qui sont maintenant celles de l'Education Nationale.

La volonté de passer en force est patente, au point que le Conseil régional lui-même n'a été ni informé, ni consulté alors que la SREF est de nouveau discutée.

**La CGT n'accepte pas cet état de fait, c'est pourquoi elle votera le vœu présenté .**

# CGT Rapid'Info Bretagne

Bimensuel—le N° 0,15 € - Directeur de la publication : Christian PELTAIS  
Tél. 02 99 65 45 90—Fax : 02 99 65 24 98—e-mail : cgt.bretagne@wanadoo.fr—site web : www.cgt-bretagne.fr  
I.S.S.N. : 1258-7745—C.P.A.P. : 0708 S 07992

## Spécial C.E.S.R.

### Séance plénière du 3 décembre 2007

#### Orientations budgétaires de la Région Bretagne pour l'exercice 2008



**Intervention de  
Jean Edmond  
COATRIEUX**

**Vice-président de la  
Commission  
Aménagement  
et Développement des  
Territoires,  
Environnement**

Ce n'est pas d'aujourd'hui, que la CGT, au sein de cette assemblée vous interpelle sur les conséquences du désengagement de l'Etat sur les finances territoriales.

Les inquiétudes de la Région sur les prévisions en matière de recette fiscales nous interpellent sur sa capacité à mener à terme les projets qu'elle s'est fixés ou qui lui ont été imposés par l'Etat.

Ainsi les documents qui nous ont été remis pour le débat des orientations budgétaires fait état d'un contexte particulièrement difficile caractérisé par des transferts de charges non compensés et une attente sociale forte alimentée par le désengagement de l'état.

Sous prétexte de décentralisation, de nombreuses compétences ont été transférées aux collectivités territoriales.

Que ce soit les TOSS, le ferroviaire régional, l'apprentissage, les formations sanitaires et sociales, les ports et aéroports, les compensations de l'état sont loin de correspondre aux dépenses que devra supporter la Région.

A tous ces transferts s'ajoute le Contrat de Plan Etat-Région qui voit la participation de l'Etat aux investissements régionaux amputée de 100 millions d'Euros. Dans les faits l'Etat transfère des charges qui habituellement étaient financées par l'impôt national sur l'impôt local.

Cette décentralisation se traduit par un accroissement des dépenses des collectivités territoriales alors que dans le même temps les décisions unilatérales de l'Etat accentuent leur dépendance à l'égard de ce dernier.

Au titre de compensation la Région s'est vue attribuer une partie infime de la TIPP, taxe que la CGT dénonçait lors de la plénière précédente de part son côté injuste puisque qu'elle touche en priorité les petits revenus et par le fait que c'est surtout l'Etat qui en est le principal bénéficiaire.

Nous ne pouvons que dénoncer la réforme de la fiscalité qui, elle aussi, pénalise et risque de mettre en déséquilibre le budget régional. La région est touchée sur plusieurs plans.

Les mesures fiscales de la loi de finances 2007 confirmées par celles de 2008 sont socialement injustes et économiquement inefficaces.

Elles profitent aux détenteurs de capi-

#### **Interventions:**

**Les orientations budgétaires de la Région Bretagne (exercice 2008)**

**Le schéma régional du tourisme**

**Communication sur le financement du projet B.G.V.**

**Bretagne 2.0**

**Egalité professionnelle, lutte contre la discrimination**

**Attribution de licences WI-MAX**

**Bac Pro en 3 ans**

taux et aux hauts revenus. Par divers mécanismes, elles conduisent à un report des charges sur les ménages, notamment les moins fortunés et diminuent la progressivité de l'impôt.

La dérive est accentuée par le fait que les transferts aux collectivités de nombreuses compétences étatiques sont opérés sans contreparties financières, provoquant ainsi un alourdissement de la fiscalité locale aux dépens des ménages les plus modestes

Pour la CGT il est plus que nécessaire de réfléchir à un système fiscal solidaire, plus juste et plus efficace.

Outre le fait que le principe de la progressivité de l'impôt doit être maintenu et renforcé, la CGT considère qu'il y a lieu d'élaborer de nouveaux critères de péréquation et de dotation au profit des collectivités territoriales en tenant compte des conditions économiques et sociales à tous les échelons territoriaux.

La taxe professionnelle doit être transformée en un impôt pour l'emploi et le développement solidaires des territoires.

En effet les entreprises qui bénéficient d'infrastructures de qualité doivent contribuer au financement de leur environnement socio-économique. Les politiques publiques servent aussi les entreprises. Ces dépenses ne peuvent être assumées uniquement par les personnes physiques. Prendre en compte les besoins des populations, investir massivement dans la recherche et dans la formation des femmes et des hommes, améliorer le pouvoir d'achat des ménages, tous ces objectifs doivent permettre d'inscrire l'entreprise dans un environnement de progrès profitable à tous. Pour cela, les entreprises doivent contribuer à la satisfaction des besoins par une imposition juste.

La taxe professionnelle est actuellement le seul impôt qui établit un lien direct entre l'entreprise et son lieu d'implantation. Elle contribue ainsi à responsabiliser l'entreprise devant la collectivité territoriale. En revanche, les collectivités territoriales financent les investissements en infrastructures dont bénéficient les entreprises.

#### **Pour la CGT, la transformation de la taxe professionnelle doit respecter six principes de base :**

1. La contribution des entreprises au financement de la dépense publique doit être réaffirmée. Il est inadmissible que l'Etat ne prenne pas en charge une part de plus en plus importante de la TP.
2. Pour inciter les entreprises à investir dans la production, à embaucher et à augmenter les salaires, la taxe pour l'emploi et le dévelop-

pement solidaire des territoires doit être présentée dans un cadre pluriannuel. Cela aurait comme avantage de créer un cadre stable pour l'activité des entreprises.

3. Une harmonisation des taux est indispensable. Les disparités constatées actuellement sont source de concurrence entre territoires et profitent essentiellement aux territoires riches.
4. Il faut mettre fin au déséquilibre actuel entre les différents secteurs d'activités qui profite surtout aux secteurs financiers.
5. Il faut intégrer dans la base de la TP, les actifs financiers des entreprises. Cela permettrait d'éviter toutes les dérives de financiarisation au détriment de l'emploi et des activités productives.
6. Il est indispensable d'améliorer et de renforcer les services des impôts chargés de la gestion et du contrôle de la TP.

La CGT a bien conscience que les propositions que nous mettons en débat ne dépendent pas de la compétence régionale.

Mais si nous ne mettons pas tout en œuvre pour que de réels débats s'ouvrent sur ces questions vitales pour nos collectivités, alors, il y a toutes les chances pour les prochains débats d'orientations budgétaires que nous fassions de nouveau le même constat aggravé par les nouvelles mesures annoncées.

Le Conseil régional qui participe activement à l'ARF, et autres lieux de concertation, pourrait être porteur de telles initiatives. Pour sa part, la CGT est disposée à y prendre toute sa place.

Enfin pour conclure, les éléments qui ont été communiqués dans le document d'orientations budgétaires s'inscrivent dans le prolongement des politiques décidées par la Région. La discussion sur le budget permettra de vérifier ces orientations.

Toutefois, suite aux travaux réalisés par le CESR, et compte tenu de la place qu'occupe aujourd'hui l'économie sociale en Bretagne, nous aurions pu espérer un plus grand soutien de la Région à la création et au développement d'un observatoire de l'économie sociale intégrant l'ensemble des acteurs locaux, régionaux, économiques et sociaux.

**Pour toutes ces raisons la CGT s'abstiendra lors du vote.**

## **Attribution de licences WIMAX**



**Intervention de Guy JOURDEN**

**Membre de la Commission Développement économique Membre de la section Mer-Littoral**

Le groupe CGT s'interroge sur le faible développement du WiMax en France et en Bretagne plusieurs mois après l'attribution des licences.

Plusieurs opérateurs ont déjà disparu ou fusionné sans réaliser aucune installation alors que les technologies WiMax existent bel et bien!

Pendant ce temps les abonnés maintenus au bas débit, à qui on avait fait miroiter cette solution miracle, attendent toujours.

Rappelons que l'Etat s'était engagé à une couverture ADSL complète du territoire par différentes technologies d'ici la fin 2006.

La situation est d'autant plus anormale que France Télécom a aujourd'hui les moyens de développer son plan NRA ZO pour couvrir les zones d'ombre et les zones blanches restantes de façon bien plus efficace.

Que doivent faire les foyers bretons qui du fait de leur éloignement du central téléphonique ne peuvent toujours pas bénéficier du haut débit ?

Ils sont parfois isolés sur des communes qui sont en grande partie couvertes par l'ADSL !! Ils ne peuvent donc pas recueillir la centaine de signatures nécessaire pour faire bouger les opérateurs.

De plus la technologie WiMax a des limites en couverture comme le constatent des milliers de personnes dans les régions qui, comme le Limousin, ont fortement opté pour cette solution dans les zones rurales.

Nous demandons que soit effectué un recensement précis de nos concitoyens qui n'ont toujours pas accès au Haut Débit et du type de solution qui leur est proposé (délai de réalisation, coût).

Enfin nous posons cette question : le WiMax ne sera-t-il pas un frein à l'accès au très haut débit prévu dans le plan Bretagne 2.0 ?

**Un bilan national de l'utilisation des licences WiMax doit être effectué en Juin 2008, nous souhaitons en avoir un pour la partie concernant la région Bretagne.**

## **Bac pro en 3 ans**

**Vœu proposé par la Commission Formation sur proposition de la C.G.T. et le F.S.U. Adopté à l'unanimité**

**VOEU SUR LA REDUCTION DES BEP ET LA GENERALISATION DES BACS PROFESSIONNELS EN 3 ANS EN BRETAGNE**

Brusquement, sans concertation, ni négociation, le Rectorat de l'Académie de Rennes a annoncé, à l'occasion d'une rencontre du Recteur avec les chefs d'établissement, la mise en oeuvre rapide d'une injonction ministérielle transmise par courrier aux recteurs le 29 octobre 2007. Cette directive demande de s'engager rapidement vers la suppression de 50% des BEP et la généralisation des baccalauréats professionnels en trois ans. Parmi les partenaires mis à l'écart de cette décision, il y a le Conseil régional qui a, de par la Loi, compétence en matière de formation professionnelle.

L'obtention d'un BEP suppose deux années de formation. C'est un diplôme qui valide une formation et détermine une qualification. Il permet soit l'insertion dans la vie active (c'est le cas, en Bretagne, pour la moitié des titulaires du BEP), soit la poursuite d'études avec deux années supplémentaires de formation, vers un baccalauréat professionnel. Dans ce cas, il s'agit d'un parcours vers le baccalauréat professionnel en 4 ans, c'est ce parcours qui constitue, jusqu'à présent, la norme pour l'obtention d'un baccalauréat professionnel.

Le BEP permet, aussi, à certains élèves de se réorienter vers les filières technologiques, grâce à une classe passerelle dénommée « classe d'adaptation », puis de poursuivre vers le supérieur (BTS), ce que ne permet peu le baccalauréat professionnel (sauf pour les détenteurs d'une mention). La suppression des BEP implique, de fait, la suppression de ces classes d'adaptation.

La réforme proposée par Xavier Darcos, sans aucune discussion préalable avec qui que ce soit, veut généraliser une expérimentation qui a eu lieu depuis 2001 : tester un parcours au baccalauréat professionnel en trois ans à l'issue de la troisième.

Pourtant, le rapport de l'Inspection générale de l'Education nationale sur cette expérimentation, rendu en septembre 2005 (le rapport Prat), est très critique sur le baccalauréat professionnel en 3 ans. Il souligne dans ses conclusions :

**« Le parcours en trois ans n'est qu'un élément de réponse qui ne concerne qu'une faible partie des publics ».**

**« Enfin, il y a lieu de souligner qu'une grande majorité d'élèves ne peut pas suivre un parcours vers un baccalauréat en trois ans au terme du collège et à ce titre ils ne doivent pas être oubliés, en fermant trop rapidement les sections de BEP ».**

- La généralisation de cette expérimentation a pour conséquences : la suppression des formations BEP à court terme dans la quasi-totalité des filières tertiaires, industrielles et agricoles.
- le niveau V maintenu au seul CAP à vocation à insertion professionnelle immédiate.
- le report de la mise en oeuvre en l'état de la réforme du BEP tertiaire.

En outre, la réduction massive des BEP dès la rentrée prochaine modifie radicalement l'architecture des formations professionnelles et technologiques, sur laquelle toute la stratégie régionale emploi formation (SREF) est fondée en Bretagne. La formation professionnelle relève bien d'une compétence du Conseil régional, le Rectorat d'Académie

s'est engagé dans la démarche de la SREF.

**Au vu de ces éléments, le CESR de Bretagne désapprouve la décision prise brusquement par le Rectorat de réduire massivement**

rurales attendront au mieux une dizaine d'années pour espérer être au même niveau que la Région parisienne aujourd'hui.

10 ans de retard c'est inacceptable ! Difficile dans ce cas de parler de décentralisation, d'égalité et de développement durable. La fracture numérique serait encore pire que celle d'aujourd'hui !

C'est le résultat de choix politiques européens de déréglementation et pour notre part nous considérons que la communication n'est pas une simple marchandise et nous continuons d'exiger la ré-appropriation publique totale du secteur des Télécommunications.

Par contre, si le plan Bretagne 2.0 est mené avec une réelle volonté de raccorder tous les Bretons au Très Haut Débit d'ici 2013, ce qui n'est pas un mince défi, dans 6 ans notre Région sera une référence en déploiement et installation de Réseaux Très Haut Débit et cela pourrait contribuer à l'émergence d'une industrie « Réseaux et images » et de multiples PME axées sur les contenus et le développement des usages.

Le Groupe CGT au CESR Bretagne sera vigilant sur la destination des fonds publics notamment en matière de participation aux infrastructures car nous estimons que les opérateurs ont les moyens de leurs ambitions et de plus peuvent mutualiser leurs coûts.

Le Groupe CGT renouvelle également sa demande d'une présentation à la commission économique du CESR, par les services de la région, du plan Bretagne 2.0.

## Chartre d'Engagement visant à garantir l'égalité professionnelle et lutter contre les discriminations



**Intervention de  
Annie GAULTIER-  
LEFEUVRE**

**Membre de la Commission  
Qualité de Vie,  
Culture et Solidarité**

Dans le contexte de la Conférence tripartite sur l'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes du 26 novembre dernier, le C.G.T. se félicite de la « Chartre d'engagement visant à garantir l'égalité professionnelle et lutter contre les discriminations » initiée par le Conseil Régional de Bretagne.

Les politiques publiques ont un impact direct sur la marche vers l'égalité. Celles qui sont à l'œuvre aujourd'hui : exonérations des cotisations sur les bas salaires, congé parental étendu

dès le premier enfant, prime pour l'emploi... malgré les discours, mènent à la panne voire au recul !

En même temps que se déroulait cette conférence annoncée par le ministre lui-même comme devant donner lieu à des propositions concrètes, à un plan d'action pour agir efficacement pour l'égalité salariale entre les femmes et les hommes - comme l'a promis le Président de la république (dans les deux ans !) - le gouvernement met en œuvre une politique qui s'y oppose.

- Il refuse d'augmenter les salaires et notamment le SMIC qui concerne pour une grande part les femmes.
- Il consolide les exonérations de cotisations sociales.
- Il annonce des restrictions budgétaires en 2008 pour l'Etat comme pour la Sécurité Sociale qui amplifient l'affaiblissement des services publics de l'école, de la formation, comme de l'accueil des enfants.
- Il envisage ou met déjà en œuvre des mesures qui tendent à flexibiliser le travail (en augmenter la durée, segmentation, précarité, travail du dimanche...).

### **Autant de décisions qui ont des conséquences négatives directes sur la situation des femmes.**

Les attentes des salariés imposent des résultats concrets. Un certain nombre d'avis et propositions avancés par les organisations syndicales, et notamment par la C.G.T., ont été entendus.

*Les discriminations à l'égard des femmes ne peuvent sérieusement reculer que si :*

- Les acteurs apprennent à lire les discriminations sexuelles dans les entreprises et les branches.
- Les acteurs apprennent à s'approprier le droit.
- Le gouvernement maintenant met en place des sanctions et moyens de contrôles.
- Par mesure d'urgence, comme première étape de rattrapage des réels écarts qui sont beaucoup plus importants, imposer immédiatement une progression supplémentaire de la masse salariale consacrée au rattrapage de inégalités de rémunération de l'ordre de 5% (écart résiduel entre les femmes et les hommes au-delà de toute explication : engagement de l'ANI dans son article 12).

Ce sont les effets de structure, la persistance de la ségrégation professionnelle qui justifient en grande partie les écarts de salaires. Les cultures et des traditions sont encore lourdes. Certains préjugés ont la vie dure. Il faut agir sur les représentations culturelles et les stéréotypes sexistes.

N'oublions pas que l'Etat employeur est concerné par ces mesures et qu'il a les possibilités de donner l'exemple en la matière.

**La C.G.T. attend des mesures concrètes assorties de moyens humains et financiers nécessaires à une réelle avancée de l'égalité, dans le privé comme dans le public.**

## Le schéma régional du tourisme



**Intervention de  
Thierry LENEVEU**

**Membre de la Commission  
Formation**

Lors de la séance du 25 juin dernier, le CESR a eu à donner son avis sur le document cadre du Schéma Régional du Tourisme.

En son temps, nous avons souligné l'importance du sujet, dans le développement de la région, mais également les points de vigilance sur lesquels le Conseil Régional se devait d'être attentif. Nous ne reviendrons donc pas sur ce thème.

A la lecture du présent document intitulé « plan d'actions » qui, somme toute, essaie d'avoir une vision exhaustive du secteur, ce qui en soi n'est pas facile au regard des contours perméables du secteur touristique avec d'autres secteurs économiques, il nous apparaît une absence importante tant pour l'élaboration du document que pour sa mise en œuvre, celle des syndicats représentatifs des salariés. En effet à aucun moment ils n'apparaissent, comme si l'on n'avait pas pris en compte dans la réflexion la dimension *ressources humaines* des salariés du secteur touristique.

Pourtant plusieurs items sont directement concernés par cet aspect RH, pour exemple le 21 (Plan de formation des acteurs du tourisme), le 22 (Action favorisant l'accès aux emplois touristiques) ou encore le 32 (Développement de formules de logement de saisonniers), pour ne prendre parmi les exemples que les plus proches de nos préoccupations.

C'est pourquoi nous profitons de cette instance pour amener quelques réflexions concernant la place des salariés dans ce secteur. Si la structure économique du secteur touristique est plutôt composée de petites voire de très petites entreprises, où la représentation syndicale y est faible, il n'en est pas moins vrai que le statut du salarié demande parfois un regard et une vigilance syndicale compte tenu des spécificités de ces emplois. Nous pensons notamment à l'aspect saisonnier, le travail du dimanche, les horaires, mais aussi la qualification, le cadre de vie, les conditions de travail, les salaires, l'attractivité des métiers.

Nous pensons par exemple que limiter l'aspect conditions de travail au seul logement des saisonniers, est un peu réducteur si l'on veut garantir une qualité de service, notamment dans un secteur de relations humaines comme le tourisme. Les conditions de travail sont entre autre un facteur de la faiblesse d'attractivité de

certains métiers dans la restauration et le service par exemple.

La qualité de l'accueil du touriste est bien liée à la qualité des emplois

La place de la formation et de la qualification des salariés est prépondérante dans cette qualité de service et nous aurions aimé une meilleure complémentarité avec le PRDFP qui est somme toute assez pauvre en propositions de formations tourisme.

Nous souhaitons insister également sur la dimension sécurisation des parcours professionnels, surtout dans ce secteur. La particularité forte du caractère saisonnier nécessite une réflexion sur la complémentarité des emplois, mais aussi des employeurs, et pas seulement dans une logique de mobilité géographique, pour garder une permanence et une pérennité de son activité professionnelle. La Bretagne a les moyens de fidéliser ses salariés aussi dans ce secteur. Cela demanderait une réflexion sur la place et l'avenir de l'économie du temps libre dans notre région.

Dans le contexte démographique actuel et sa prospective (cf. l'étude CESR sur la Bretagne à l'horizon 2030) annonçant un renforcement de la population à l'année, notamment dans les zones touristiques, il nous semble que la complémentarité station/cité doit aussi être intégrée dans la réflexion sur le développement du tourisme dans ces territoires et la création de services et emplois afférents.

Dans un autre sujet, nous constatons que dans le document, il n'y a pas de référence au tourisme de jeunes, ce qui est un peu dommage, même si l'on peut retrouver sa thématique dans le tourisme social notamment. Cependant le tourisme de jeunes a des particularités qu'il aurait peut être été opportun de prendre en compte dans un schéma régional.

Nous pensons par exemple à l'évolution des CVL, de leur patrimoine, mais aussi de l'accueil des jeunes touristes étrangers et des propositions d'attractivité que l'on peut amener à un tourisme porteur d'avenir notamment dans une dimension internationale

En ce qui concerne la valorisation du patrimoine et son aspect touristique, on peut regretter que le Schéma Régional du Tourisme n'intègre pas dans sa réflexion la Charte Régionale du Patrimoine et du Développement sur laquelle le CESR a donné son avis ce jour. En tout état de cause, il n'y fait pas référence.

On y apprend notamment la création prochaine d'une nouvelle direction régionale du tourisme et du patrimoine, dont on peut supposer que cela aura des incidences sur le suivi et la mise en œuvre du présent Schéma Régional du Tourisme.

**Pour conclure, nous espérons que ces remarques seront prises en compte à court terme, aussi, nous voterons l'avis proposé.**

## Le financement du projet Bretagne Grande Vitesse (B.G.V.)

### Intervention de Patrice BOUDET

Vice-président du  
C.E.S.R.,  
Responsable du groupe  
C.G.T.,  
membre de la Commission  
Aménagement et  
Développement



Depuis la dernière communication, en décembre 2006, sur le projet L.G.V. évoluant depuis en projet B.G.V., la question récurrente reste le bouclage du financement.

Certes, le décret déclarant d'utilité publique la L.G.V. a été signé le 26 octobre 2007, mais il n'en demeure pas moins que des zones d'ombre demeurent.

Gageons que le Secrétaire d'Etat aux transports, en oubliant lors d'une interview en septembre dernier, d'évoquer la L.G.V. Bretagne – Pays de Loire, n'ait pas commis un lapsus révélateur...

Pour autant, la C.G.T. partage toujours l'objectif de la Région sur la nécessité de maintenir la vigilance et la mobilisation sur ce dossier. C'est pourquoi, nous sommes en phase avec l'exécutif régional qui poursuit sa réflexion pour boucler, au plus vite, un plan de financement apte à faire prendre en compte le projet B.G.V. par les pouvoirs publics.

Déjà dénoncée à plusieurs reprises, la carence de l'Etat dans le financement des investissements des infrastructures se confirme. Alors, après le Grenelle de l'environnement, quel crédit accorder aux priorités ferroviaires envisagées lors d'un CIACT qui pourrait se tenir en 2008, si les financements ne suivent pas ?

Bien sûr, ce n'est pas avec la loi dite de "paquet fiscal" de juillet dernier, exonérant de 14 milliards d'euros une infime partie de la population, pourtant déjà bien pourvue, que les caisses de l'Etat pourront répondre aux besoins du pays.

C'est un choix de société que la C.G.T. n'accepte pas. Quand on sait que le projet L.G.V. Bretagne – Pays de Loire représente 3 milliards d'euros, on aurait pu boucler plus facilement ce financement comme bien d'autres.

Au lieu de cela, on est obligé de trouver des solutions contraires à l'intérêt des usagers. La C.G.T. l'a déjà dit : elle est opposée à une adaptation tarifaire qui va augmenter le prix du billet. Nous condamnons l'abandon du principe de tarification kilométrique, base d'équité et d'égalité de traitement des usagers.

Quant au débat sur le choix du type de maîtrise d'ouvrage, la C.G.T. souhaite toujours un montage classique où R.F.F. reste le seul maître d'ouvrage ; c'est d'ailleurs le cas pour les L.G.V. Est et Rhin-Rhône.

En tout état de cause, nous ne cautionnerons pas un montage qui aurait recours à la concession ou au partenariat. Nous l'avons déjà dit, des solutions existent pour la mobilisation des fonds publics, notamment par la création d'un pôle public de financement. A l'unanimité, le C.E.S.R. de Bretagne s'est d'ailleurs exprimé dans ce sens en février 2005.

En conclusion, le projet du "dont acte" qui nous est présenté ce jour, propose que le C.E.S.R. soit informé de l'évolution des différentes options et qu'il nous faille rester vigilants sur le niveau financier et sur le temps imparti de ce projet. C'est bien, mais l'ingénierie financière semblant se profiler reste un recours au partenariat public-privé dont la CGT ne saurait se satisfaire.

**C'est pourquoi la C.G.T. s'abstiendra.**

### Rapport d'étape « Bretagne 2.0 l'ambition pour une Bretagne numérique »



### Intervention de Guy JOURDEN

Membre de la  
Commission  
Développement  
économique  
Membre de la section  
Mer-Littoral

Fin 2006, notre Région s'est dotée d'un nouveau plan d'action pour le développement des Technologies de la Communication, intitulé Bretagne 2.0 en référence au WEB 2.0 qui marque une évolution d'Internet vers de nouveaux modes d'échanges, de contenu et de travail coopératif.

Ce plan ambitieux d'un réseau Très Haut Débit pour tous les Bretons, nous le soutenons car il est vital pour le développement économique, social et culturel de notre Région.

Depuis plusieurs années, souvent seule, la CGT, avec les salariés du secteur et la population, agit pour la construction d'un réseau en fibre optique jusqu'à l'abonné, aujourd'hui appelé FTTH (Fiber To The Home—*fibre jusqu'au foyer*)

La déréglementation du secteur des Télécommunications a été un frein au développement de ce réseau fibre optique, aucun opérateur ne voulant investir dans ce réseau de l'avenir.

Pour notre part nous aurions souhaité que l'Internet Haut Débit soit considéré comme un Service Universel au même titre que le téléphone et que la coopération entre les Opérateurs des Télécommunications et les diverses Collectivités Territoriales soit encadrée afin d'éviter la superposition des réseaux qui s'avèrent rapidement obsolètes ainsi qu'un énorme gaspillage de l'argent public.

Aujourd'hui, c'est l'inverse qui se produit. De nombreuses collectivités territoriales en Bretagne comme ailleurs utilisent des Délégations de Service Public ( DSP) pour construire leur réseau haut débit sans tenir compte des autres. Il faudra bien un jour tirer un bilan public de ces investissements !

Dans le même temps, les grands groupes du secteur, gouvernés par l'impératif financier, déploient rapidement dans les grandes métropoles leur réseau en Fibre Optique. Aujourd'hui France Télécom à Nantes, et demain à Rennes ? voire Brest ?

Les fractures numériques se creusent avec au minimum 100 mégabits pour tous les foyers des grandes villes et le reste de la France vivant à 1 voire 2 mégabits, sans parler des zones bas débits ou des zones blanches.

**Comment dans cette jungle assurer une véritable cohérence dans le déploiement des réseaux fibres optiques en Bretagne ? Ne risque t'on pas à nouveau de voir apparaître un Très Haut Débit des villes et un ADSL des champs ?**

Ce questionnaire apparaît à la page 8 du rapport d'étape à l'article IV-1 intitulé « une stratégie public/privé du déploiement du Très Haut Débit ». Les questions majeures du groupe « Stratégie du Très Haut Débit » reflètent bien les enjeux et les problématiques, elles rejoignent une partie des interrogations du groupe CGT.

Pour nous, les 128 millions d'euros d'investissement de la Région, de l'Etat et des fonds FEDER sur la période 2007-2013 doivent servir à faire de la Bretagne une terre de puissance numérique mais aussi d'égalité d'accès au Très Haut Débit.

Nous estimons que ces investissements publics ne doivent pas être principalement destinés à faire baisser le coût des infrastructures et particulièrement du Génie Civil pour des opérateurs privés qui par ailleurs n'hésitent pas multiplier les réseaux dans les zones à forte rentabilité.

Ils doivent en priorité permettre de développer les usages, les contenus, les services, les interfaces et les terminaux.

En effet nombre de citoyens de notre région n'ont toujours pas, faute de moyens financiers ou de formation, la possibilité d'accéder à Internet.

Or de plus en plus d'actes de la vie quotidienne qui notamment évitent des déplacements coûteux passent par ce média et que dire de la différence qui s'instaure aujourd'hui au niveau de la scolarité ?

Le Groupe CGT soutient la volonté d'étendre aux 273 établissements du second degré de Bretagne les Espaces Numériques de Travail (ENT) développés dans l'enseignement supérieur et demande que tous les élèves puissent bénéficier d'un terminal multimédia adapté.

Pour montrer la volonté régionale de réduire la fracture numérique et de réaliser l'aménagement numérique du territoire breton, il faut *prioriser* le déploiement du Très Haut Débit dans les secteurs géographiques jugés aujourd'hui non rentables par les grands groupes des Télécommunications et non pas seulement y développer des expérimentations.

En effet les années mises à couvrir les zones blanches même par WIMAX démontrent qu'il faut faire preuve de volontarisme. Cette « priorisation » devrait être déterminante dans le choix des opérateurs.

Le plan Bretagne 2.0 s'annonce comme un soutien aux initiatives des collectivités territoriales bretonnes « prêtes à s'engager au côté de la Région dans le déploiement cohérent des réseaux de Télécommunications à l'échelle régionale »

A notre connaissance, le groupe de travail « Stratégie Très Haut débit » réunit les personnes en charge des projets TIC de chacune des collectivités de la Conférence Territoriale (Agglomérations) et des partenaires qualifiés.

Quid des autres EPCI de Bretagne ?

Le nouveau rôle de Mégalis qui doit aboutir à la création d'un centre de ressources d'aide aux collectivités sur les Réseaux de Télécommunications ne pourrait-il pas être de représenter les EPCI dans ce groupe de Travail Très Haut Débit ?

Avant de conclure nous voulons apporter une précision sur les réseaux actuels en cuivre qui grâce à l'ADSL ont trouvé une deuxième période de rentabilité pour les opérateurs.

Il faut prendre en considération le fait que l'on doit refaire la moitié du parc en cuivre dans les 10 ans (durée de vie 30 ans) Il est donc préférable pour les opérateurs de le refaire en fibre optique pour les 40 prochaines années en utilisant le Génie Civil existant.

En conclusion nous pouvons dire que :

Si la Bretagne laisse faire le marché, les opérateurs privés vont déployer massivement de la Fibre jusque chez l'habitant (le FTTH) dans les grandes métropoles régionales, puis il faudra sans doute plusieurs années pour raccorder les autres villes et encore plus pour les villes moyennes tandis que les petites villes et les communes